

Marseille, le 2 octobre 2007

## Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire 7 novembre 2007

Le Conseil d'Administration de la société Avenir Telecom, associé unique de la société Internity, a arrêté le 27 septembre 2007 un projet de traité de fusion-absorption de la société Internity par la société Avenir Telecom (*régime de l'article L.236-11 du Code de Commerce*).

Avenir Telecom soumettra le projet de fusion à l'approbation de ses actionnaires, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire d'Avenir Telecom qui est appelée à se réunir le 7 novembre 2007.

L'avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Avenir Telecom du 7 novembre 2007 et l'avis de projet de fusion-absorption d'Internity par Avenir Telecom seront publiés au BALO le 3 octobre 2007 et disponibles sur le site internet d'Avenir Telecom [www.avenir-telecom.fr](http://www.avenir-telecom.fr).

L'opération considérée sera réalisée en deux étapes, la fusion-absorption de la société M2H SARL par Internity et la fusion-absorption le même jour, d'Internity par Avenir Telecom. Etant précisé que la société M2H, filiale d'Internity, détient des fonds de commerce dont elle a confié la gérance à Internity et à des distributeurs indépendants.

Il est en outre précisé que la fusion aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2007, date de début de l'exercice social. Dans la mesure où Avenir Telecom détient la totalité des actions d'Internity, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions Internity contre des actions Avenir Telecom. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles, ni à détermination d'un rapport d'échange.

L'opération de fusion envisagée s'inscrit dans le cadre d'une démarche de simplification de l'organigramme juridique du Groupe, qui consiste à regrouper au sein d'une structure unique, à savoir la société Avenir Telecom, l'ensemble des activités de distribution directe et indirecte exercées en France ainsi que la gestion du parc de fonds de commerce.

La nouvelle organisation permettra de mutualiser les moyens matériels et humains, et d'améliorer le développement de l'activité de distribution, sans incidence sur les effectifs ni sur la conduite managériale propre à chaque métier.

► **Calendrier de publications – Exercice 2007/ 2008**

- Chiffre d'affaires et Résultat du 1<sup>er</sup> semestre : 26 novembre 2007
- Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre : 14 février 2008
- Chiffre d'affaires annuel : 15 mai 2008
- Résultat annuel : 2 juin 2008

***A propos d'Avenir Telecom***

*Avenir Telecom est l'un des principaux distributeurs européens de produits et services de téléphonie mobile. Le Groupe distribue des téléphones mobiles, abonnements et accessoires directement dans son réseau de 557 magasins en propre à l'enseigne Internity (distribution directe) et auprès d'une clientèle d'hypermarchés et de revendeurs indépendants (distribution indirecte).*

*Avenir Telecom emploie 2802 personnes dans 7 pays : France, Belgique, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Roumanie, Bulgarie.*

*Avenir Telecom est coté sur Eurolist – compartiment B (Euronext Paris).*

*L'action Avenir Telecom fait partie des indices CAC All shares, CAC Mid & Small 190, CAC Small 90, IT CAC, Next 150, Next Economy et SBF 250.*

*ISIN: FR0000066052*

*Reuters: AVOM.LN*

*Bloomberg: AVT:FP*

► **Contacts Investisseurs et Actionnaires : Agnès Tixier / Carole Alexandre**

Tel: +33 4 88 00 61 32

Fax: +33 4 88 00 61 00

e-mail: [calexandre@avenir-telecom.fr](mailto:calexandre@avenir-telecom.fr)

► **Contacts presse : Gaëlle Gille**

Tél: +33 4 88 00 61 22

Fax: +33 4 88 00 61 20

e-mail: [gaille.gille@avenir-telecom.fr](mailto:gaille.gille@avenir-telecom.fr)

► **Site Internet: [www.avenir-telecom.com](http://www.avenir-telecom.com)**